Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 073-217300276-20250626-2025062606-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE AYN
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an 2025, le 26 juin,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 juin 2025 s'est réuni en la Mairie d'Ayn en séance publique, sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT, Maire.

En présence de : Gwladys MATHIEU, Lénaïs PEYTAVIN, Jean-Luc BAUDRY, Daniel ROYBIN, Jean-Charles MARCEL.

Absents :

- Cécile ROETS, ayant donné pouvoir à Frédéric TOUIHRAT ;
- Sandra FRANCONY. ayant donné pouvoir à Lénaïs PEYTAVIN ;
- Eric POBEL ;
- Yvon STOUVENEL.

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants :08

Secrétaire de séance : Jean-Charles MARCEL

Début de séance : 20h30

2025-06-26-06 – Cantine scolaire – Marché public pour le prestataire de la cantine : Attribution

Le Maire

- Rappelle
  - que le marché de restauration scolaire arrive à son terme au 31 août 2025
  - qu'un marché public a été lancé le 20 mars 2025
  - que le nouveau marché sera conclu pour une durée d'un an du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 reconductible deux fois un an, soit jusqu'au 31 août 2028,
- Expose
  - qu'une seule candidature a été reçue à la date du 11 avril 2025 à 18h00
  - qu'un prestataire s'est chargé de dépouiller et d'étudier l'offre pour vérifier la conformité de la candidature
- Propose aux membres du Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique (70 %) et le prix des prestations (30 %), d'attribuer le marché à l'entreprise Cuisine Authentique

Considérant les éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- Attribue le marché de restauration scolaire à l'entreprise Cuisine Authentique (prix maternelle du repas T.T.C : 3,90 € et prix élémentaire du repas T.T.C : 4,00 €) pour une durée d'un an du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 reconductible deux fois un an, soit jusqu'au 31 août 2028
- Autorise le Maire à signer le marché ci-dessus et à le notifier à l'attributaire
- Donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

Secrétaire de séance
Jean-Charles MARCEL

Le Maire
Frédéric TOUIHRAT

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 30/06/2025
Publiée le 30/06/2025

MAIRIE d'AYN (Savoie)